

# Déchetteries valaisannes: élaboration d'une nouvelle aide à l'exécution

La nouvelle aide à l'exécution pour l'exploitation et l'aménagement des déchetteries permet au canton du Valais de soutenir ses communes dans le développement d'infrastructures conformes, fiables et respectueuses de l'environnement.

Avec l'introduction de la taxe causale dans le Valais romand au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les citoyens sont de plus en plus encouragés à trier leurs déchets; ils réclament ainsi des solutions spécifiques et fiables. Outre les points de collecte pour les déchets ménagers quotidiens recyclables (papier, verre, aluminium, etc.) et non recyclables (sac taxé ou conteneur pesé), les communes mettent à disposition des déchetteries conçues pour accueillir tous les types de déchets. Or, afin d'offrir un service de qualité à moindre coût, les exploitants de déchetteries doivent réunir de nombreuses compétences.

Les déchetteries sont souvent aménagées de manière sommaire sur une ancienne décharge communale. Elles ne remplissent pas toujours toutes les conditions découlant de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), notamment en matière d'adaptations constructives (étanchéité des sols et traitement des

eaux de pluie). Pour soutenir les gestionnaires de déchetteries et les communes, le Canton a élaboré une aide à l'exécution. Celle-ci clarifie les exigences fédérales et permet d'assurer une amélioration continue des activités ainsi qu'un tri facile et respectueux de l'environnement.

## Aménagement des déchetteries

L'aménagement adéquat des déchetteries est l'un des principaux sujets soulignés par l'aide à l'exécution. L'absence d'aménagements appropriés peut augmenter significativement le risque de pollution d'un site par le dépôt provisoire de déchets sur des surfaces non étanches. Les richesses du sous-sol valaisan sont précieuses et il faut absolument les préserver. Une partie importante du territoire cantonal, en particulier la plaine du Rhône, se situe en secteur  $A_u$  de protection des eaux, destiné à protéger les eaux souterraines exploitables. Il est donc fondamental que les lieux de stockage provisoire comme les déchetteries soient aménagés pour diminuer autant que possible l'atteinte à l'environnement. L'aménagement essentiel consiste à étanchéifier le sol, pour collecter, évacuer et – si nécessaire – traiter les eaux s'écoulant sur cette surface étanche. Il est également recommandé de donner la préférence à

des bennes munies de couvercle afin de réduire le poids de l'eau de pluie dans celles-ci et d'éviter que l'eau se souille au contact des déchets. L'aide à l'exécution présente une liste exhaustive des aménagements requis pour chaque type de déchets. Elle permet de clarifier les exigences et d'uniformiser la qualité des déchetteries.

## Taxe causale et infrastructures fiables

Avec l'entrée en vigueur de la taxe causale, la population réclame des infrastructures sûres répondant à ses besoins. L'aide à l'exécution vise également à soutenir les communes dans leurs démarches de communication et d'information. Les exigences concernant les déchetteries n'étaient jusqu'alors pas clairement définies, laissant parfois les gestionnaires d'exploitation ainsi que les responsables communaux dans le flou. Démêler et clarifier les exigences légales favorise à coup sûr un tri plus écologique des déchets.

## Formation

En parallèle, le canton du Valais a organisé à l'automne 2017 deux sessions de formation à l'intention des exploitants de déchetteries, dans le but de les préparer à l'introduction de la taxe causale. Ces sessions ont remporté un important succès (plus d'une quarantaine de participants) et permis d'apporter aux communes un soutien apprécié dans la mise en place de ce nouveau dispositif.

Les premiers retours montrent que les citoyens se sont rapidement adaptés à l'introduction du nouveau système et qu'un plus grand nombre de personnes applique le tri des déchets. En matière de collecte des déchets ménagers, le principe du pollueur-payeur est désormais en vigueur sur la majeure partie du territoire cantonal.

Contact: **Mélina Dini** et **Isabelle de Riedmatten**, collaboratrices scientifiques, **Thierry Pralong**, chef du groupe déchets et sols, Service de l'environnement (SEN), groupe déchets et sols, [www.vs.ch/fr/web/sen/dechets](http://www.vs.ch/fr/web/sen/dechets)



*La déchetterie de l'UTO, à Uvrier, a été construite en partenariat avec la ville de Sion. Ses objectifs sont de réduire les risques liés au trafic dans l'enceinte de l'usine, tout en augmentant la qualité du tri et en offrant une infrastructure conforme, fiable et simple d'utilisation.*